



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2016-017

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2016

# Sommaire

## **Assistance publique – Hôpitaux de Paris**

75-2016-04-14-008 - arrêté de délégation de signature des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor (10 pages) Page 3

75-2016-04-22-001 - délégation de signature au Pr HOUSSIN (1 page) Page 14

## **Caisse Nationale des Allocations Familiales**

75-2016-04-01-002 - délégation donnée pour viser tout document entrant dans le champ de compétence du directeur général en cas d'absence - Annie PREVOT (2 pages) Page 16

75-2016-04-01-003 - délégation donnée pour viser tout document entrant dans le champ de compétence du directeur général en cas d'absence - Frédéric MARINACCE (2 pages) Page 19

75-2016-02-01-002 - délégation donnée pour viser tout document entrant dans le champ de compétence du directeur général en cas d'absence - Vincent RAVOUX (2 pages) Page 22

75-2016-04-01-004 - Délégation pour la gestion de la mission information et communication - Hugues POLLASTRO (2 pages) Page 25

75-2016-04-01-005 - Délégation pour la gestion de la mission information et communication - Jean-Luc BOUDJEDID (2 pages) Page 28

75-2016-02-01-001 - délégation pour signer dans le cadre de la gestion de l'Etablissement public et pour sa direction des pièces administratives et budgétaires (FNGA) - Cyrille BROILLARD (4 pages) Page 31

## **Rectorat de l'académie de Paris**

75-2016-04-21-003 - Arrêté n° 2016-007 du 21 avril 2016 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire - Délégation académique à la formation (DAFOR) (2 pages) Page 36

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-04-14-008

arrêté de délégation de signature des Hôpitaux  
Universitaires Henri Mondor

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté - année 2016 – les numéros sont ajoutés par la publication du recueil des actes administratifs.

La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 617-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 14 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-294 DG du 06 décembre 2010 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau,

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 8 août 2012 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Martine ORIO en qualité de directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor (Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitaliers, au directeur de l'PHAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

## A R R E T E

### ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Elise Noguera**, adjointe à la directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor et par ailleurs directrice du site Henri Mondor chargée des affaires générales, **Madame Estelle Plan**, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, **Monsieur Alexandre Fritsch** directeur-adjoint chargé des ressources humaines et **Madame Béryl Godefroy**, directrice-adjointe chargée de la direction des Finances, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

### ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

**En l'absence de Madame Orio, de Madame Elise Noguera, de Madame Estelle Plan et Monsieur Alexandre Fritsch, M Philippe Le Roux**, directeur de l'hôpital Emile Roux , à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

### ARTICLE 3 :

**Monsieur Alexandre Fritsch**, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Sabrina Lopez**, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F et G et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Benoît Mournet**, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Béryl Godefroy**, directrice-adjointe chargée de la direction des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, D, E, F et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Estelle Plan**, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Christophe Chailloleau**, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, F, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Claire Verger**, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

**Madame Sophie Wilfred**, cadre socio-éducatif occupant la fonction de cadre administratif du pôle Psychiatrie, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

#### **ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hélène Vidal**, directrice du site Albert Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Philippe Vasseur**, directeur du site Georges Clemenceau et directeur par intérim du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

## ARTICLE 5 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre Fritsch**, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Madame Frédérique Annane**, directeur adjoint à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Jean-François Besset**, directeur adjoint à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

- En cas d'empêchement **de Monsieur Alexandre Fritsch**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, **de Madame Frédérique Annane**, directeur adjoint et de **Monsieur Jean-François Besset**, directeur adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

**Madame Catherine Finidori**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Pierrette Lorente**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Franciane Chipotel Besse**, attachée d'Administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Véronique Léothier**, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier et Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

b) **En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez** directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile Maurice**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sabrina Lopez** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Madame Marion Makaroff**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sabrina Lopez** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

c) **En cas d'empêchement de Monsieur Benoît Mournet**, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Anne Christine Batista**, Ingénieur Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Benoît Mournet** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

d) **En cas d'empêchement de Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de **Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances et de **Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances, délégation est donnée à :

**Madame Florence Simoes da Cruz**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

e) **En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Estelle Plan** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Estelle Plan** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de **Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe

chargé de la direction des finances et **de Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances, délégation est donnée à :

**Monsieur Antoine Galimard**, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Estelle Plan**, et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

f) **En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Madame Julie Favrolles**, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Nicolas Villaume**, ingénieur, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Yorick Pichault Lacoste**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Marc Herold**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Serge Magnac**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Edouard Croisile**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, et E) l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Monsieur Alexandre Charlot**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

g) **En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Madame Brigitte Anne**, Coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie**

**Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, F, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Dominique Anger**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Fabienne Gonfier**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

**Madame Isabelle Mabit**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

h) **En cas d'empêchement de Monsieur Christophe Chailloleau**, directeur des services informatiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Madame Nathalie Picquet**, adjointe au directeur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Christophe Chailloleau** et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé.

#### **ARTICLE 6 :**

**En cas d'empêchement de Madame Hélène Vidal**, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Hélène Vidal** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

**En cas d'empêchement de Madame Hélène Vidal**, directrice du site Albert Chenevier, **de Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Fabienne Gonfier**, Directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Hélène Vidal** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,

**En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Isabelle Mabit**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Le Roux** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,
- **Monsieur Jean-François Besset**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Le Roux** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe Vasseur**, directeur du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Frédérique Annane**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Brigitte ANNE**, coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe Vasseur**, directeur par intérim du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Frédérique Annane**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site Joffre Dupuytren,
- **Madame Brigitte ANNE**, coordonnatrice générale adjointe des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site Joffre Dupuytren,

## ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

## **Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :**

### **Administrateurs de garde 1**

Béryl Godefroy, directrice adjointe  
Youness Idrissi, directeur adjoint  
Benoit Mournet, directeur adjoint  
Elise Noguera, directrice adjointe du GH  
Estelle Plan, directrice adjointe  
Alexandre Fritsch, directeur adjoint  
Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier  
Joëlle Teixier, directrice de la communication  
Fabienne Gonfrier, directrice des soins

### **Administrateurs de garde 2**

#### **Albert Chenevier**

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers  
Sophie Marrellec, cadre supérieur de santé  
Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière  
Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS  
Nathalie Roger, Technicien supérieur hospitalier  
Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.  
Sophie Wilfred, cadre socio-éducatif

#### **Henri Mondor**

Jean-Frédéric Armogathe, ingénieur agro-alimentaire  
Christine Droy, attachée d'administration hospitalière  
Yvon Escobar, attaché d'administration hospitalière  
Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière  
Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers  
Claire Verger, attachée d'administration hospitalière.  
Catherine Karnycheff, cadre de santé

## **Site Emile Roux**

Philippe Le Roux, directeur  
Sabrina Lopez, directrice adjointe  
Jean-François Besset, directeur adjoint  
Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière  
Michel Briend, ingénieur  
Daniel Gasnier, adjoint des cadres hospitaliers  
Catherine Morvan, adjoint des cadres hospitaliers

## **Site Joffre Dupuytren**

Frédérique Annane, directrice adjointe  
Georges Barba, adjoint des cadres hospitaliers  
Huguette Bias, adjoint des cadres hospitaliers  
Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers  
Christine L'étang, Technicien supérieur hospitalier  
Jacqueline Anastase, cadre de santé  
Patrice Lavenu, cadre hôtelier

## Site Georges Clemenceau

Philippe Vasseur, directeur  
Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière  
Mireille Goualc'h, adjoint des cadres hospitaliers  
Didier Mariani, cadre supérieur de santé  
Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers  
Edith Tisserant, adjointe des cadres hospitaliers  
Sophie Semal, cadre de santé

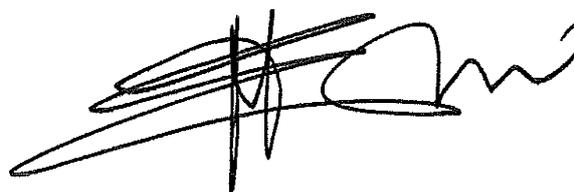
**ARTICLE 8** : l'arrêté n°201692-0005 du 1<sup>er</sup> avril 2016 de la Directrice du groupe hospitalier Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Joffre-Dupuytren, Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 9** : La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 14 avril 2016

**Martine ORIO**

Directrice des hôpitaux universitaires  
Henri Mondor



Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-04-22-001

délégation de signature au Pr HOUSSIN

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directorial portant délégation de signature

**Le directeur général  
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6134-1 et D. 6143-33 à D.6143-35,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Pr Didier HOUSSIN**, Professeur des universités – praticien hospitalier (PU-PH) en fonction à la Délégation aux relations internationales de l'AP-HP, afin de signer trois accords-cadres (MOU) avec les trois universités médicales de Téhéran, lors de la mission qui lui est confiée du 11 au 18 mai 2016.

**ARTICLE 2** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **22 AVR. 2016**



Martin HIRSCH

# Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2016-04-01-002

délégation donnée pour viser tout document entrant dans le  
champ de compétence du directeur général en cas  
d'absence - Annie PREVOT



Site Paris  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 53 65

## Décision du 1<sup>ER</sup> avril 2016 portant délégation de signature

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 217-3, L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223,1, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code rural et notamment son article L. 732-1 ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2323-27, L. 2323-28,
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013) ;
- Vu la décision du 30 novembre 2015 portant règlement d'organisation de la Cnaf ;

### DÉCIDE

#### Article 1

Délégation de signature est accordée à Madame Annie PREVOT, directrice générale déléguée des systèmes d'information, pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel les pièces suivantes :

- la correspondance courante de la direction générale déléguée des systèmes d'information ;
- les demandes d'achats de biens ou de service adressés au Pôle gestion de la commande publique ;
- pour les marchés relevant de la Direction générale déléguée chargée des systèmes d'information, les courriers ou actes relevant du pouvoir adjudicateur dans le cadre de la réglementation des marchés publics et ayant pour objet exclusivement (liste limitative) :
  - les réponses aux demandes de renseignements complémentaires formulées par des candidats souhaitant répondre à une consultation ;
  - les tableaux d'ouverture des plis en Commission d'ouverture des plis et le registre d'arrivée des plis ;
  - les demandes de compléments de candidatures ;
  - les demandes de précisions sur les offres des candidats.
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés ;
- les validations des états de frais du personnel ;
- les ordres de mission du personnel en métropole pour la direction générale déléguée des systèmes d'information.

### **Article 2**

Délégation est donnée à Madame Annie PREVOT Directrice générale déléguée chargée des systèmes d'information à effet de signer tout document entrant dans le champ de mes compétences en cas d'absence ou d'indisponibilité.

### **Article 3**

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

### **Article 4**

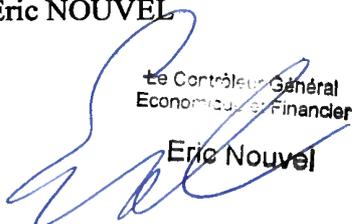
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ».

Fait à Paris le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Directeur général  
Daniel LENOIR



Le Contrôleur général économique et financier  
Eric NOUVEL



Le Contrôleur Général  
Economique et Financier  
Eric Nouvel

La Directrice générale déléguée  
des systèmes d'information  
Annie PREVOT



# Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2016-04-01-003

délégation donnée pour viser tout document entrant dans le  
champ de compétence du directeur général en cas  
d'absence - Frédéric MARINACCE



Site Paris  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 53 65

**Décision du 1<sup>ER</sup> février 2016 portant délégation de signature**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 217-3, L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223,1, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code rural et notamment son article L. 732-1 ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2323-27, L. 2323-28,
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013) ;
- Vu la décision du 30 novembre 2015 portant règlement d'organisation de la Cnaf ;

**DÉCIDE**

## **Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric MARINACCE Directeur général délégué chargé des politiques familiale et sociale pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel les pièces suivantes :

d'une part :

- les ordonnancements des budgets d'action sociale et des subventions relevant du Fonds national d'action sociale ;
- toute notification de nature budgétaire relevant du Fonds national d'action sociale et du Fonds national des prestations familiales à l'exception des dépenses afférentes au financement de l'Unaf et à l'assurance vieillesse des parents au foyer ;

d'autre part,

- la correspondance courante de la direction générale déléguée des politiques familiale et sociale ;
- les demandes d'achats de biens ou de service adressés au Pôle gestion de la commande publique ;
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés ;
- les validations des états de frais du personnel ;
- les ordres de mission du personnel en métropole pour la direction générale déléguée des politiques familiale et sociale.

## **Article 2**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric MARINACCE Directeur général délégué chargé des politiques familiale et sociale à effet de signer tout ordonnancement ou document entrant dans le champ de mes compétences en cas d'absence ou d'indisponibilité.

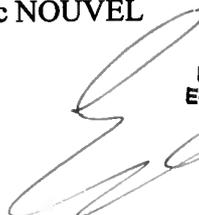
## **Article 3**

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ».

Le Contrôleur général économique et financier  
Eric NOUVEL

  
Le Contrôleur Général  
Economique et Financier  
Eric Nouvel

Fait à Paris, le 01/02/2015

Le Directeur général  
Daniel LENOIR

Le Directeur général  
délégué chargé  
des politiques familiale et  
sociale  
Frédéric MARINACCE

# Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2016-02-01-002

délégation donnée pour viser tout document entrant dans le  
champ de compétence du directeur général en cas  
d'absence - Vincent RAVOUX



Site Paris  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 53 65

**Décision du 1<sup>ER</sup> février 2016 portant délégation de signature**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 217-3, L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223,1, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code rural et notamment son article L. 732-1 ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2323-27, L. 2323-28,
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013) ;
- Vu la décision du 30 novembre 2015 portant règlement d'organisation de la Cnaf ;

**DÉCIDE**

## Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Vincent RAVOUX Directeur général délégué chargé du réseau pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel les pièces suivantes :

d'une part,

- la correspondance courante de la direction générale déléguée du réseau ;
- les demandes d'achats de biens ou de service adressés au Pôle gestion de la commande publique ;
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés ;
- les validations des états de frais du personnel ;
- les ordres de mission du personnel en métropole pour la direction générale déléguée du réseau.

d'autre part, dans le cadre du Fonds national de gestion administrative (FNGA) :

- l'ordonnancement des dépenses et recettes et tout autre document y ayant trait, sans limitation de montant ;
- les notifications d'allocations de ressources dans le cadre de la tutelle budgétaire, sans limitation de montant ;

## Article 2

Délégation est donnée à Monsieur Vincent RAVOUX Directeur général délégué chargé du réseau à effet de signer tout ordonnancement ou document entrant dans le champ de mes compétences en cas d'absence ou d'indisponibilité.

## Article 3

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ».

Le Contrôleur général économique et financier  
Eric NOUVEL

  
Le Contrôleur Général  
Economique et Financier  
Eric Nouvel

Fait à Paris le 1<sup>er</sup> février 2016

Le Directeur général  
Daniel LENOIR

  
Le Directeur général  
délégué chargé du réseau  
Vincent RAVOUX

Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2016-04-01-004

Délégation pour la gestion de la mission information et  
communication - Hugues POLLASTRO



Site Paris  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 53 65

**Décision du 1<sup>ER</sup> avril 2016 portant délégation de signature**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 217-3, L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223,1, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code rural et notamment son article L. 732-1 ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2323-27, L. 2323-28,
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013) ;
- Vu la décision du 30 novembre 2015 portant règlement d'organisation de la Cnaf ;

**DÉCIDE**

## **Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Hugues POLLASTRO, adjoint à la directrice de la mission information et communication pour signer dans le cadre de ses fonctions, les pièces suivantes.

- la correspondance courante de la mission information et communication;
- les demandes d'achats de biens ou de service adressées au Pôle gestion de la commande publique ;
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés ;
- les validations des états de frais du personnel ;
- les ordres de mission du personnel en métropole pour la mission information et communication.

## **Article 2**

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ».

Le Contrôleur général économique et financier  
Eric NOUVEL

  
Le Contrôleur Général  
Economique et Financier  
Eric Nouvel

La directrice de la mission information et communication

Béatrice Degruigillers-De-La-Brosse

Adjoint à la  
directrice de la mission information et communication

Hugues POLLASTRO



Fait à Paris le 1<sup>er</sup> Avril 2016

Le Directeur général  
Daniel LENOIR



Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2016-04-01-005

Délégation pour la gestion de la mission information et  
communication - Jean-Luc BOUDJEDID

*x*



Site Paris  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 53 65

## Décision du 1<sup>ER</sup> avril 2016 portant délégation de signature

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 217-3, L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223,1, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code rural et notamment son article L. 732-1 ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2323-27, L. 2323-28,
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013) ;
- Vu la décision du 30 novembre 2015 portant règlement d'organisation de la Cnaf ;

### DÉCIDE

#### **Article 1**

Délégation de signature est accordée à Monsieur Jean-Luc Boudgedid, adjoint à la directrice générale déléguée des systèmes d'information, pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel les pièces suivantes :

- la correspondance courante de la direction générale déléguée des systèmes d'information ;
- les demandes d'achats de biens ou de service adressés au Pôle gestion de la commande publique ;
- pour les marchés relevant de la Direction générale déléguée chargée des systèmes d'information, les courriers ou actes relevant du pouvoir adjudicateur dans le cadre de la réglementation des marchés publics et ayant pour objet exclusivement (liste limitative) :
  - les réponses aux demandes de renseignements complémentaires formulées par des candidats souhaitant répondre à une consultation ;
  - les tableaux d'ouverture des plis en Commission d'ouverture des plis et le registre d'arrivée des plis ;
  - les demandes de compléments de candidatures ;
  - les demandes de précisions sur les offres des candidats.
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés ;
- les validations des états de frais du personnel ;
- les ordres de mission du personnel en métropole pour la direction générale déléguée des systèmes d'information.

## **Article 2**

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

## **Article 3**

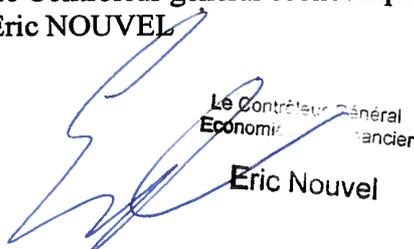
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ».

Fait à Paris le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Directeur général  
Danie LENOIR

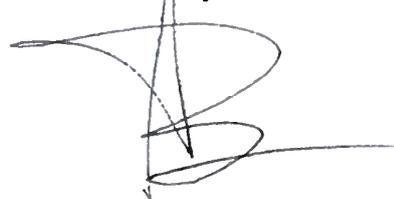


Le Contrôleur général économique et financier  
Eric NOUVEL



Le Contrôleur général  
Économique et financier  
Eric Nouvel

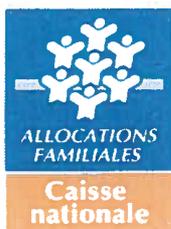
Le Directeur adjoint  
Direction déléguée des systèmes  
d'information  
Jean-Luc Boudjedid



# Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2016-02-01-001

délégation pour signer dans le cadre de la gestion de  
l'Etablissement public et pour sa direction des pièces  
administratives et budgétaires (FNGA) - Cyrille  
**BROILLARD**



Site Paris  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 53 65

## Décision du 1<sup>ER</sup> février 2016 portant délégation de signature

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 217-3, L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223,1, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code rural et notamment son article L. 732-1 ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2323-27, L. 2323-28,
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013) ;
- Vu la décision du 30 novembre 2015 portant règlement d'organisation de la Cnaf ;
- Vu la décision de désigner Monsieur Cyrille BROILLIARD, adjoint au directeur général délégué responsable du département des politiques et de l'implantation à la direction des politiques familiale et sociale en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 ;

**DÉCIDE**

## **Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Cyrille BROILLIARD adjoint au directeur général délégué responsable du département des politiques et de l'implantation à la direction des politiques familiale et sociale pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel les pièces suivantes :

d'une part :

- les ordonnancements relevant du Fonds national des prestations familiales, à l'exception des dépenses afférentes à l'assurance vieillesse des parents au foyer ;
- la correspondance courante du département des politiques familiale et sociale;
- les demandes d'achats de biens ou de service adressés au Pôle gestion de la commande publique ;
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés ;
- les validations des états de frais du personnel ;
- les ordres de mission du personnel en métropole pour son département.

## **Article 2**

En l'absence simultanée du directeur général délégué chargé des politiques sociale et familiale et du responsable du département des gestions et du financement de l'action sociale, délégation supplémentaire est donnée pour :

d'une part :

- les ordonnancements des budgets d'action sociale et des subventions relevant du Fonds national d'action sociale ;
- toute notification de nature budgétaire relevant du Fonds national d'action sociale, à l'exception des dépenses afférentes au financement de l'Unaf ;

d'autre part :

- la correspondance courante de la direction générale déléguée des politiques familiale et sociale ;
- les demandes d'achats de biens ou de service adressés au Pôle gestion de la commande publique ;
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés ;
- les validations des états de frais du personnel ;
- les ordres de mission du personnel en métropole pour la direction générale déléguée des politiques familiale et sociale.

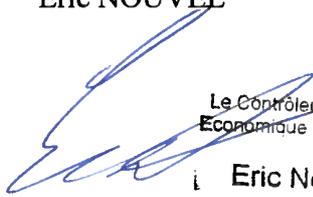
## **Article 3**

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ».

Le Contrôleur général économique et financier  
Eric NOUVEL



Le Contrôleur Général  
Economique et Financier  
Eric Nouvel

Fait le 1<sup>er</sup> février 2016



Le Directeur général  
Daniel LENOIR

Le Directeur-adjoint  
responsable du département  
des politiques et de l'implantation  
Cyrille BROILLIARD





Rectorat de l'académie de Paris

75-2016-04-21-003

Arrêté n° 2016-007 du 21 avril 2016 portant subdélégation  
de signature en matière d'ordonnancement secondaire -  
Délégation académique à la formation (DAFOR)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**LE RECTEUR DE LA REGION  
ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

**Arrêté n° 2016-007 du 21 avril 2016  
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
Délégation académique à la formation (DAFOR)**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2013 portant nomination de Mme Muriel BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, chargé du pôle budget, performance et fonctions supports au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 21 janvier 2013 au 20 janvier 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2013 portant nomination, classement et détachement de M. Vincent PHILIPPE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint chargé du pôle EPLE au rectorat de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2015091-0018 du 1<sup>er</sup> avril 2015 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2016 portant nomination et classement de M. Lionel HOSATTE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021 ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, à M. Lionel HOSATTE et à M. Vincent PHILIPPE, secrétaires généraux adjoints.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel HOSATTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Anthony ERNEWEIN, adjoint au directeur des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement des secrétaires généraux adjoints, délégation est donnée à M. Jean-Charles LINET, directeur de service, dans la limite de ses attributions, en qualité de responsable administratif de la délégation académique à la formation continue des personnels de l'éducation nationale, à l'effet de signer :

- les bons de commande, les ordres de mission et la certification du service fait ;
- les actes d'engagement et de mandatement des dépenses de l'académie de Paris imputées sur les titres 2 (rémunération) et 3 (fonctionnement) des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs aux dépenses afférentes aux actions de formation continue destinées aux enseignants de l'académie, au personnel ouvrier, administratif, médico-social, technique, et de laboratoire exerçant dans les établissements du second degré, du supérieur et dans les services académiques, dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140)
- « Enseignement scolaire public second degré » (n° 141)
- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214)
- « Vie de l'élève » (n° 230)

**Article 2.** — L'arrêté n° 2015-053 du 6 novembre 2015 est abrogé.

**Article 3** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 12 boulevard d'Indochine - CS 40049 - 75933 Paris Cedex 19 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 21 AVR. 2016

Le Recteur de la région académique Ile-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités

  
François WEIL